



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la Mairie, 2870 boulevard Labelle, Prévost, le 9 avril 2001, de 18 h 30 à 19 h.

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Charbonneau, maire
Monsieur Florian Charlebois, conseiller
Monsieur Germain Richer, conseiller
Monsieur Sylvain Paradis, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Joubert, conseiller
Madame Nathalie Deshaies, conseillère

ABSENCE :

Monsieur Charles Parisot, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Claude Charbonneau, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec.

11228-04-01

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Sylvain Paradis
appuyé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente assemblée de consultation publique soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

La présente séance consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur les projets d'amendements au règlement de zonage 310 tel qu'amendé suivants : règlements 310-50 (agrandissement zone C-327) et 310-51 (Bande tampon – antennes de télécommunication – modification usages zone H-256 – annulation zone C-329 – création zone P-362).

EXPLICATIONS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur le maire Claude Charbonneau ouvre la séance de consultation publique et donne la parole à monsieur Réal Martin directeur général et greffier, qui explique les projets de règlements et mentionne les conséquences de leur adoption.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

No de résolution
ou annotation

Monsieur Jean-Pierre Joubert prend son siège.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Léo Monette, propriétaire du développement de la rue du Châtelet, demande qu'une partie de son projet conserve le zonage actuel afin de permettre la construction d'habitations à logements multiples.

11229-04-01

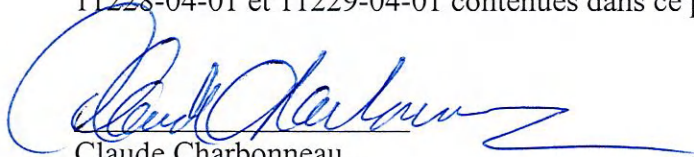
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Joubert
appuyé par monsieur Sylvain Paradis

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la présente assemblée de
consultation publique à 19 h.

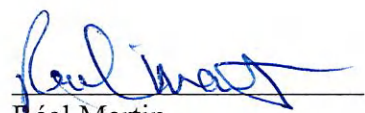
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros
11228-04-01 et 11229-04-01 contenues dans ce procès-verbal.



Claude Charbonneau,
maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros 11228-04-01 et 11229-04-01 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 9 avril 2001.



Réal Martin,
directeur général et greffier